

Cervières

Croix du Marais
6 avril
27 juillet

Chalmazel- Jeansagnière

Parking de la salle
des fêtes de Chalmazel
20 mars
24 avril ●
17 juillet
31 août
30 octobre ●

Place au-dessus du bourg
de Jeansagnière (RD101)
1^{er} juin ●
25 septembre

Châtelneuf

Place du Bourg
28 mai ●
5 octobre

Chazelles- sur-Lavieu

Place de la salle des fêtes
16 avril ●
13 juillet
22 octobre

Gumières

Parking entreprise Forez
Maintenance Lieu-dit
Le Vernet
16 mars
20 août

La Chambonie

Parking le Reculon
30 avril ●
16 août

La Valla-sur- Rochefort

Parking en face
de l'auberge
27 mars
4 mai
19 juillet
23 août
3 octobre

Lavieu

Terre-plein sur la D102-1
25 mai ●
18 septembre

Lérignieux

Place de l'École
10 mai ●
14 septembre

Margerie- Chantagret

Parking du stade
21 mai ●
30 juillet
15 octobre

Noirétable

vers containers de tri
23 février
16 mars
30 mars
13 avril
27 avril
11 mai
25 mai
8 juin
22 juin
6 juillet
3 août
31 août
14 septembre
28 septembre
12 octobre
26 octobre
9 novembre
23 novembre
14 décembre

Palogneux

Place près de l'arrêt
de bus du Conseil
départemental
15 juin ●
14 novembre

Pérignieux

Place de la salle
d'animation (ERA)
5 mars
7 mai ●
2 juillet
6 août
3 septembre
5 novembre ●

Roche

Place de la salle des fêtes
29 mars
5 juillet ●
25 octobre

Saint-Bonnet- le-Courreau

Lieu-dit Chavannes
(RD 101)
8 mars
27 avril ●
21 juin
2 août
21 septembre
8 novembre ●

Saint-Georges- en-Couzan

Place de l'École
3 avril
15 mai ●
12 juin
10 juillet
11 septembre
20 novembre ●

Saint-Jean- la-Vêtre

Le Puy de Fautrut
6 avril
26 juin
28 août
8 octobre

Saint-Just-en-Bas

Lieu-dit Sagne morte
à côté de la maison
Rottaignon
18 avril ●
25 juillet
12 octobre

Sauvain

Parking de la Fête
de la myrtille
13 avril
7 juin ●
27 juillet
6 septembre
19 octobre ●

Verrières-en-Forez

Place en contrebas de
la salle des fêtes
22 mars
18 mai ●
28 juin
10 août
27 septembre
16 novembre ●

Vêtre-sur-Anzon

Lieu dit la Pras,
à Saint-Thurin
4 juin
2 novembre
Au fond du bourg
(RD1089) à Saint-Julien
12 mars
13 août

● Jours collecte de pneus à la place du carton.
Le dépôt est limité à 4 pneus par famille.
Les pneus (de véhicules légers et non agricoles)
doivent être sans terre et déjantés.